

**UNIVALOM**

Siège:  
Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS MENAGERS**

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical

Légal : .....38  
En exercice : .....24  
Présents : .....13  
Votants : .....14  
Procuration.....1  
Date de la convocation :  
15 Février 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE du 22 Février 2018

**Délibération 2018-01**

**OBJET : Personnel - Modification du tableau des effectifs**

- Original  
 Expédition certifiée conforme à  
l'original

Pour la Présidente,  
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission pour affichage  
aux communes membres le :

Pour la Présidente,  
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

L'an DEUX MILLE DIX HUIT le 22 Février le Conseil Syndical dûment  
convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après  
convocation légale

**Présents :**

**Membres titulaires :**

Madame Josette BALDEN, Présidente  
Martine BONNEAU, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Michel VIANO,  
Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la  
Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays  
de Lérins  
Anne-Marie BOUSQUET, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel  
LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale  
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté  
d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

**Membres suppléants :**

**Procurations :**

Cléa PUGNAIRE représentée par Josette BALDEN

**Membres excusés :**

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Guilaine DEBRAS, Cléa  
PUGNAIRE Claudine MAURY, représentants de la Commission  
Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse  
Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, Guy LOPINTO,  
représentants de la Commission Syndicale  
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté  
d'Agglomération du Pays de Grasse

Martine BONNEAU est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20180222-2018-01-DE  
Date de télétransmission : 01/03/2018  
Date de réception préfecture : 01/03/2018

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations - dit PPCR - et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs du Syndicat afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations listées dans le tableau suivant :

<b>Anciens grades</b>	<b>Nouveaux grades</b>
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe (Ex échelle 3)	Adjoint administratif (Nouvelle échelle C1)
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (Ex échelle 3)	Adjoint technique (Nouvelle échelle C1)
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe (Ex échelle 4)	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe (Nouvelle échelle C2)
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe (Ex échelle 4)	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (Nouvelle échelle C2)

Il convient donc de se mettre en conformité avec le protocole PPCR et de modifier tous les postes correspondant aux nouveaux grades, présentés ci-dessus, selon le tableau des effectifs joint en annexe à la présente délibération.

Par ailleurs, un nouveau contrat dit « Barème F » relatif au tri et au recyclage des emballages ménagers et des journaux, revues et magazines, signé par UNIVALOM avec la société CITEO, pour une nouvelle période allant de 2018 à 2022 impose désormais aux Collectivités le déploiement de nombreuses actions de communication envers les habitants afin de favoriser la collecte sélective. Cette augmentation des tonnages collectés permettra au Syndicat d'optimiser et de maintenir les niveaux antérieurs des soutiens financiers versés.

C'est pourquoi, il est proposé la création de 5 postes de catégorie C d'adjoints techniques, dont 4 postes seront mis, dès leur recrutement, à la disposition de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et 1 poste à la disposition de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse par le biais de conventions.

Enfin, depuis le lancement fin 2015 du Programme Local de Prévention des déchets d'UNIVALOM, le réseau de sites de compostage collectif du Syndicat connaît une importante croissance. Ce réseau comporte en effet à ce jour plus d'une soixantaine de sites ouverts et de nouvelles demandes d'ouvertures sont reçues fréquemment par UNIVALOM. Il convient de recruter un 2<sup>ème</sup> poste de maître composteur afin d'assurer l'entretien et le bon fonctionnement de ces sites. Il est également nécessaire de créer un poste de catégorie C d'adjoint technique.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'ENTERINER** la modification du tableau des effectifs ci-annexé,
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au BP 2018,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à créer les postes pour promotion ou mutation, supprimer les postes vacants et lancer les procédures réglementaires destinées à permettre les recrutements pour les postes éventuellement vacants.

**Où cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité Syndical,  
A l'unanimité**

- **ENTERINE** la modification du tableau des effectifs ci-annexé,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au BP 2018,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à créer les postes pour promotion ou mutation, supprimer les postes vacants et lancer les procédures réglementaires destinées à permettre les recrutements pour les postes éventuellement vacants.

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus**



Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente

Josette BALDEN

Grades ou Emplois (2018)	Catégorie	Pourvus	Vacants
<b>I - Emplois temps complet titulaires</b>			
<b>Emploi Fonctionnel</b>			
Directeur Général des Services	A	1	0
<b>Filière Administrative</b>			
Attaché	A	1	1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0
Rédacteur	B	1	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	3
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	0
Adjoint administratif	C	0	2
<b>Filière Technique</b>			
Ingénieur Hors classe	A	0	1
Ingénieur principal	A	1	1
Ingénieur	A	0	1
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	0	1
Technicien principal 2 <sup>ère</sup> classe	B	1	0
Technicien	B	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	1
Agent de maîtrise	C	1	2
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	4
Adjoint technique	C	8	4
<b>TOTAL I</b>		<b>26</b>	<b>24</b>
<b>II - Emplois temps complet non titulaires</b>			
Chargé de mission : techniques innovantes	A	0	1
Technicien de prévention	B	1	0
Agent de prévention	C	0	6
Agent accueil Déchèteries	C	2	0
<b>TOTAL II</b>		<b>3</b>	<b>7</b>
<b>III - Emplois temps complet non titulaires ou occasionnels</b>			
Emplois occasionnels	C	2	1
<b>TOTAL III</b>		<b>2</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL temps complet</b>		<b>31</b>	<b>32</b>
<b>IV - Emplois à temps non complet</b>			
Chargés de missions - vacataires	A	7	0
<b>TOTAL IV (temps non complet)</b>		<b>7</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>38</b>	<b>32</b>